

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2013 - N° 40

La chasse,
terre de rencontres

Assemblée Générale
de la Fédération
à Tarascon

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège



Fédération Départementale

Chasseurs de l'Ariège

Grosse
affluence !



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Pour l'année 2012, 176 candidats ont été reçus à l'examen, soit un taux de réussite de 95,65 %.

Les prochaines dates des examens théoriques sont prévues les 20 septembre et 27 novembre 2013.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 17 juin 2013 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Pierre MOURIERES

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY, Colette ROLET, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique : Fédération des Chasseurs
Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 avril 2013 à Tarascon-sur-Ariège..... PAGES 2 A 7
- Le Conseil d'Administration renouvelé..... PAGE 8

TECHNIQUE PAGES 9 A 11

- Bilan de la saison de chasse galliformes de montagne 2012-2013
- Tableau de chasse sangliers
- Actualités sanitaires, pestivirose chez l'isard, trichinellose chez le sanglier en Ariège

INTERVIEW

- Louis BARBERO, Président de la société des propriétaires et chasseurs de Lézat-sur-Lèze PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RETROSPECTIVE ET AGENDA PAGE 14



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Confiance en l'avenir

Le bilan d'activité de votre Fédération, de son Président, de ses administrateurs et de son personnel vous a été présenté lors de l'Assemblée Générale de Tarascon. Six cents d'entre vous étaient présents c'est bien mais nous pouvons encore mieux faire...

Votre présence à cette occasion est pour moi le signe de votre adhésion à la politique que nous menons. Il s'agissait aussi d'adresser un message fort à nos Elus et à l'Administration présents ce jour là.

Hier, gestion d'un quotidien tranquille, aujourd'hui la conduite d'une Fédération est une entreprise périlleuse. Les enjeux et les dossiers sont toujours plus nombreux et complexes et exigent de chacun d'entre nous une vigilance, une disponibilité de tous les instants. La chasse n'est pas et ne sera plus jamais une activité comme les autres...

Il ne vous a pas échappé que votre Fédération a beaucoup changé. Le renouvellement des générations, fait qu'aujourd'hui, à mes côtés, travaille efficacement à l'avenir de la chasse ariégeoise une équipe jeune, dynamique, compétente et motivée.

Pour mieux fonctionner encore, il est nécessaire que nous puissions nous appuyer sur les Présidents d'ACCA. Ils sont à l'écoute du travail fait par leur Fédé et attentifs à l'évolution de la réglementation. Ils peuvent, lors de leurs AG, informer leurs sociétaires qui, quelquefois, sont il faut bien le reconnaître, quelque peu insouciant. Nous devons prendre soin de ces associations, socles indispensables de la chasse dans une trentaine de départements dont le nôtre, un grand merci au Sénateur Verdeille.

La gestion et l'accès à des territoires à des coûts raisonnables sont ainsi assurés durablement. La chasse communale permet : un nivellement des classes sociales autour d'une activité rurale, le partage d'un moment de convivialité et, il n'est pas honteux de le reconnaître, de la venaison. Les ACCA, auxquelles nous nous tenons par dessus tout, sont le ciment de la chasse et de la vie associative dans bien des villages.

L'ACCA, fait aussi référence dans la commune. Elle assure notre reconnaissance, un poids que nous avons du mal à valoriser, forts de nos certitudes mais trop souvent fragilisés par nos querelles internes qui sont un réel handicap. La division des chasseurs et des territoires est une véritable catastrophe.

La sécurité doit être aussi pour vous une priorité, je vous invite à nous solliciter davantage afin d'organiser lors de vos AG ou à la Fédération des réunions spécifiques pour améliorer vos connaissances et vous aider à prendre des mesures de sécurité strictes lors des battues.

Votre responsabilité est engagée, les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, 22 mortels lors de la saison écoulée !

Il est important également que vous soyez en mesure d'accueillir les jeunes chasseurs et notamment ceux en recherche de territoires. Même si le coût de la chasse dans notre département et la diversité des gibiers classent celui-ci parmi les plus attractifs, nous devons nous ouvrir aux autres.

La baisse du nombre de chasseurs et l'augmentation du coût des denrées agricoles est une équation difficile à concilier. Le départ des uns implique une augmentation du coût de la chasse pour ceux qui restent.

Pour terminer, votre Fédération a décidé de s'associer à une démarche régionale de recyclage des cartouches et douilles diverses. J'en appelle à votre sens des responsabilités. Dans chaque cabane de chasse, sur chaque poste de tir, palombière ou autre, il est souhaitable que cette récupération se fasse au mieux. Une action de plus à notre crédit, elle est la preuve de notre capacité à agir. Une belle initiative et j'espère une belle réussite.

Merci à tous.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ



Assemblée Générale du 27 avril 2013 à Tarascon-sur-Ariège

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

Après avoir ouvert à 8 H 30 le scrutin relatif au renouvellement des Administrateurs (8 postes à pouvoir pour 6 ans et 1 poste à pouvoir pour 3 ans), placé sous le contrôle de Maître RIOUFOL, Huissier de Justice, l'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur Alain SUTRA, Maire de TARASCON qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège dans sa ville.

Monsieur Michel DIEZ, Président de l'AICA du SABARTHEZ, souhaite la bienvenue à tous.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 28 avril 2012 au MAS d'AZIL est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2012.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

- **Service général** : le résultat net comptable s'élève à - 53 158,92 € et l'autofinancement à - 8 829,05 €.
- **Service dégâts de gibier** : le résultat net comptable du s'élève à + 10 523,50 € et l'autofinancement à + 17 928,36 €.

AFFECTATION DES RESERVES

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats en réserves de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2012.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2013/2014

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2013/2014 :

- timbre fédéral : 80 € (inchangé)
- timbre temporaire (9 jours) : 40 € (inchangé)
- timbre temporaire (3 jours) : 20 € (inchangé)
- timbre grand gibier : 25 € (augmentation de 3 €). Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.
- dispositif de marquage grand gibier : - 4,50 € le bracelet (inchangé)
- cotisations plan de chasse :

- cerf et biche : 55 € (inchangé)
- chevreuil : 13 € (inchangé)
- mouflon : 23 € (inchangé)
- daim : 35 € (inchangé)

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante dans le cadre de "promo chasse 2013" :

- remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (52,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 40 € pour les autres) ;
 - offre non valable pour les validations temporaires,
 - la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs
- offre "parrain parrainé" n'est pas reconduite.
- adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA et AICA) :
 - cotisation de base : 80 €
- barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat) :
 - liste des interventions de la Fédération
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
 - garderie des territoires (à la journée)
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
 - formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur
- participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination :
 - prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - . appui administratif, technique, juridique et financier
 - . conseils du Service Technique
 - . expertises diverses et prévention des dégâts

- . formation pratique des chasseurs (sécurité)
- tarifs :
 - . base forfaitaire : 38,11 €
 - . par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 - . par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 20 mars 2013 lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs :

Ainsi pour la saison 2013/2014 :

- timbre fédéral "permis national" : 95 € (inchangé)
- timbre national grand gibier : 72 € (inchangé)

Pour la saison 2013/2014, l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs du 20 mars 2013 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 29 €. Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2013/2014

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint fait lecture du budget prévisionnel 2013/2014 du service général. (731 695 € en charges comme en produits) et du service dégâts (373 405 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (Extraits)

(...) "Au-delà de l'activité naturelle, statutaire de notre Fédération sur laquelle je vais revenir dans un instant, j'ai souvent mis l'accent sur les nombreuses misères qui nous étaient et nous sont toujours faites et sur les moyens que nous mettons en œuvre pour y répondre. J'en ferai de même aujourd'hui en mettant l'accent sur ce qui apparaît à mes yeux comme relevant d'un dysfonctionnement d'Etat ou de l'Etat, chacun choisira.

Je ne referai pas aujourd'hui l'analyse des innombrables contentieux (une douzaine en cours en permanence) que, aux côtés de Monsieur le Préfet, nous subissons et pour lesquels nous défendons ou avons obtenu de l'Etat qu'il veuille bien défendre, non sans mal quelques fois. Je n'aborderai pas davantage dans le détail la longue litanie des réglementations toujours nombreuses qui viennent limiter, empêcher, interdire toujours davantage la pratique de la chasse et de bien d'autres activités rurales (ZIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, trame bleue et verte, SNCAP, SPVB, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, réserves diverses et variées, arrêtés de biotopes, SRCE, SNB, PNA, Système d'Information sur la Nature et les Paysages, Agence Nationale pour la Biodiversité, Schéma Interrégional de Massif...) tout autant d'outils imaginés, conçus et mis en œuvre pour nous réduire toujours davantage.

Au plan national, j'ai bien sûr assisté à l'AG de la FNC le 20 mars dernier. Congrès classique, de travail, sans surprise où les grands chantiers qui intéressent l'avenir de la chasse et auxquels participe la structure nationale ont été traités. Sur ce compte-rendu du congrès national je ne saurais clore mon propos sans vous dire l'inquiétude et le mot est faible que les propos, notamment sur l'ours, de Madame Delphine BATHO, Ministre, ont suscitée lors de son discours de clôture j'y reviendrai tout à l'heure.

Au plan départemental, nos services tant Administratif que Technique n'ont pas chômé et je tiens à les en remercier sincèrement en notre nom à tous.

Ainsi, **au niveau technique** avec un panel de missions toujours plus vaste, le service technique s'est multiplié tout au long de l'exercice sur tous les sujets liés à la gestion de la faune, aux territoires, à la formation ou à l'information. A titre d'exemple, pour le volet sanitaire, 1 565 prélèvements ont été effectués pour la recherche de la trichine et de la pestivirose en particulier.

Notre Service Administratif n'est pas en reste avec la gestion au quotidien d'innombrables missions et le souci de vous rendre le meilleur et le plus rapide service. 320 car-



Le Président FERNANDEZ entouré de MM. Alain FAURÉ, député, et Alain SUTRA, maire de Tarascon - Photo : FDC og Laurent CHAYRON

nets de battue ont été notamment distribués plus leur saisie effectuée. L'analyse du tableau de chasse de 250 équipes représentatives permet de connaître les tableaux de sangliers et leur évolution. Ceci pour constater qu'après une saison plutôt moyenne, cette année observe des prélèvements en hausse sensible sur certains secteurs (2 cantons en hausse conséquente, 3 en légère augmentation et 13 avec une tendance à la stabilité plutôt à la hausse). A contrario, on constate une baisse sur 2 cantons.

Je n'oublierai pas le service entretien, qui, à longueur d'année, répare et entretient les locaux et les véhicules.

Nous en avons terminé de ce tour d'horizon de notre activité. Nous pouvons nous féliciter du bon état général des effectifs des espèces gibier cela dans des proportions compatibles avec tous les intérêts, les nôtres bien sûr, mais aussi, je le répète encore, ceux des propriétaires, des agriculteurs, des éleveurs, des forestiers et des autres utilisateurs de l'espace. Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour remercier tous ceux qui ont à nos côtés la charge de gérer directement ou indirectement l'activité chasse dans ce département. Nos élus

attentifs à nos difficultés et je leur dirai tout à l'heure combien il leur faudra demain l'être encore davantage, Monsieur le Préfet de l'Ariège qui, parce qu'il le veut bien, trouve et met en œuvre aujourd'hui avec ses services les dispositions qui nous permettent malgré tous et tout (et le tous et le tout sont immenses) de chasser normalement.

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture et ses collègues avec lesquels, grâce à des contacts permanents, nous avons fait de ce département pour tout ce qui touche aux dégâts de gibier, malgré la subsistance de quelques zones sensibles et le risque de voir les équilibres rompus à cause de l'inconséquence de ceux qui refusent l'acte de chasse, un exemple parfois cité au niveau national. Tout doit être entrepris pour que ces bons résultats perdurent. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ne fera aucun cadeau à ceux qui usent d'une réglementation trop permissive en la matière et de tous les artifices pour entraver l'exercice de la chasse.

Merci aux propriétaires forestiers et à leurs représentants avec lesquels nous travaillons efficacement à l'élaboration de plans de chasse adaptés.

Merci à Monsieur le Président du Conseil Général, aux élus en général et en particulier à Messieurs les maires des communes d'ORLU de d'ORGEIX, aux éleveurs et leurs représentants, à la Fédération Pastorale son Président Claude CARRIERE, au Docteur Jean-Pierre ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental, Madame Agnès FERRAND, Présidente du Groupe de Défense Sanitaire, à Monsieur Stéphane VILLARUBIAS, Directeur de l'agence interdépartementale de l'Office National des Forêts, à Monsieur Hervé PELOFFI, Président de la Fédération Départementale des Syndicats Agricoles, à Monsieur Franck WATTS, Président du Syndicat Ovin et à tous les éleveurs concernés. Tous sont nos partenaires dans les travaux sur la pestivirose. Bien sûr des interrogations subsistent et les études doivent permettre d'affiner encore les connaissances sur la maladie, ses spécificités selon l'espèce considérée, son cheminement éventuel entre celles-ci et les traitements éventuels à appliquer. Mais un nouveau pas a été franchi avec les recherches conduites sur les ovins et la volonté de les poursuivre pour procéder ensuite, dans le respect des protocoles indispensables, à des vaccinations sur des zones test qui nous éclaireront encore davantage. La parole sera donnée à

FÉDÉRATION

Monsieur Jean-Pierre ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental, qui fera le point sur ce sujet tout à l'heure.

Je terminerai ce tour d'horizon avec l'ours et le Grand Tétrás. Pourquoi traiter ces deux espèces ensemble alors qu'elles n'ont apparemment aucun point commun. Parce qu'elles sont révélatrices de la stratégie de harcèlement mise en place par nos adversaires au travers des contentieux multiples initiés par eux et auxquels une réponse ferme doit être apportée par ceux qui ont désormais la charge de défendre la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et en particulier la chasse pyrénéenne en général.

Les arguments existent, vous les connaissez, nous les avons à maintes reprises apportés. Ils ont été sur l'ours notamment, repris par Madame la Ministre dans sa réponse à la Commission Européenne à qui les FERUS et autres pro ours avaient soufflé d'interroger l'Etat français. Il suffit de les porter à la connaissance des juridictions compétentes. Madame BATHO a affirmé que la population d'ours se porte bien. Si tel est le cas, rien ne justifie la moindre contrainte à notre égard, ni le moindre lâcher supplé-

mentaire. Sur le Grand Tétrás, les services de l'Etat affirment et publient via les ingénieurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qu'il y avait en 2000, 10 fois plus de grand tétras dans les Pyrénées qu'en 1900. Cherchez l'erreur quand le Comité Ecologique Ariégeois déclare et est étonnamment entendu que le grand tétras n'a jamais été moins abondant qu'aujourd'hui, alors que, pour couronner le tout, les populations augmentent certes lentement mais régulièrement. Les mêmes ingénieurs finissent par le reconnaître et par l'écrire.

Le débat est donc clos. Si ces éléments sont portés à la connaissance des juridictions compétentes, il n'y a aucune raison pour que leurs décisions ne nous soient pas favorables, encore faut-il, Monsieur le Député, Monsieur le représentant de l'Etat, qu'ils le soient. Chacun dans son champ de compétences en a la responsabilité.

Bien sûr nous siégeons ou siégerons, alors que cela n'était pas voulu initialement, à force de protestation et de persévérance, au sein des innombrables conseils ou comités. Mais quel est et quel sera le poids de nos pauvres représentants isolés au sein

d'assemblées hostiles. Bien évidemment, nous ne sommes et ne serons jamais entendus. Ainsi, à titre d'exemple, révélateur de ces dysfonctionnements réglementaires, alors que l'on nous répète en haut lieu que tout est fait pour simplifier et économiser, s'applique désormais la loi N°2012-1460 du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement. Elle impose désormais pour tous les arrêtés une consultation de 20 jours. En matière de simplification et d'économies on aurait pu faire mieux, tout cela sans compter les risques démultipliés de contentieux devant la juridiction administrative en cas de non respect de ces dispositions, il faudra désormais près d'un mois au Préfet du département pour pouvoir prendre le moindre arrêté relatif à la chasse. Si c'est cela qu'a voulu le législateur, je m'interroge et je l'interroge. A moins, que, une fois encore, les petites mains chargées de la rédaction n'aient pas reçu des ordres clairs.

Le Président de la République et la majorité parlementaire élus par les citoyens français légifèrent au travers de textes qui arrêtent de grands principes sur l'environnement



Une assemblée nombreuse et attentive - Photo : FDC 09 Pierre MOURIERES

comme sur tout sujet. Sur le terrain, en Ariège, Monsieur le Préfet et ses services ne peuvent qu'appliquer et je le redis encore avec beaucoup d'écoute à notre rencontre. Mais entre les deux, la toile est si bien tissée que l'exécutif et les services qui ne devraient être, comme leur nom l'indique et sans la moindre connotation péjorative de ma part, que chargés d'exécuter et non d'orienter les politiques arrêtées, deviennent ordonnateurs, décideurs. Ils sont trop nombreux, trop livrés à eux-mêmes ceux qui au niveau national, régional ou départemental, grâce aux arrêtés, décrets et autres circulaires, s'arrogent le pouvoir de modifier, complexifier, déformer, orienter à des fins partisans les dispositions voulues par le Président de la République et le législateur.

Il est urgent que chacun retrouve et assume les seules prérogatives qui sont les siennes. A défaut de quoi, le citoyen chasseur et peut-être les autres ne pourront nourrir que rejet, défiance, colère à l'encontre de : ceux qui n'auront pas veillé à ce que les textes votés par eux soient justes et appliqués conformément à leurs attentes ; à l'encontre de ceux qui les auront déformés au lieu de les exécuter. Les lois, les règlements et les structures qui assurent aujourd'hui la gestion : de l'environnement, des espaces, des espèces et par voie de conséquence de la chasse sont aujourd'hui trop nombreux, trop complexes, nourrissent trop d'interdits et échappent à tout contrôle de la représentation nationale et du Président de la République. Voilà Monsieur le Député, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les élus et Monsieur le représentant de l'Etat, le message, le cri du cœur, de désespoir et demain si rien n'est fait de colère que les chasseurs Ariégeois par mon intermédiaire veulent vous adresser. Avec eux, je suis à votre disposition pour œuvrer si vous le jugez utile, au rétablissement de la vérité sur les dossiers en cours (ours, grand tétras...) afin que les mémoires en défense soient étayés efficacement. Avec eux, je suis à votre disposition pour vous aider à porter, des propositions utiles et à veiller ensuite à leurs bonnes applications.

Monsieur le Premier Ministre sera demain l'invité des Ariégeois. Je souhaite, si vous l'acceptez, que vous soyez à cette occasion

nos porte-paroles. Vous lui direz alors notre rejet, que j'espère partagé par vous, de la politique environnementale jusqu'à présent conduite et des méthodes de sa mise en œuvre. Vous lui direz notre opposition à l'encontre de l'actuelle volonté frénétique de légiférer et réglementer, quelles qu'en soient les conséquences économiques, sociales, culturelles et humaines".

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Quelques images sont présentées sur la recherche au sang. Il est en effet de la responsabilité de chacun d'éviter d'abandonner dans la nature des animaux blessés. Il est primordial de solliciter systématiquement les conducteurs de chien de sang, chaque fois que nécessaire. Ils se tiennent à votre disposition. Monsieur Georges SERENA, administrateur de la Fédération et délégué de l'UNUCR dans le département fournira tous les renseignements nécessaires.

Un film consacré à la sécurité est ensuite projeté. La sécurité, notamment lors des chasses en battue, se doit d'être assurée de manière parfaite. Notre département, même s'il ne semble pas particulièrement accidentogène, a connu lui aussi ces drames affreux que sont les accidents de chasse. Des outils qui semblent adaptés ont été mis en place par la Fédération, notamment au travers des dispositions prévues par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Des formations sécurité sont susceptibles de vous être délivrées, soit au siège de la Fédération, soit sur vos territoires, par les techniciens de la Fédération. Il suffit de les solliciter. Quelques uns parmi les chasseurs, notamment parmi les responsables d'équipes ou d'ACCA, tardent à se manifester.

INTERVENTION DU DOCTEUR Jean-Pierre ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental

Le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU fait le point sur les actions qui sont et seront menées demain sur la pestivirose, avec l'ensemble des partenaires. Il présente égale-

ment les résultats pour l'ensemble des prélèvements et analyses réalisés dans le cadre du suivi de la faune sauvage effectué par la Fédération (pestivirose, tuberculose et trichinellose).

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Alain DURAN, Conseiller Général du canton de Tarascon, a dit son attachement à l'activité chasse. Bien qu'il ne pratique pas, il côtoie les responsables d'ACCA de son canton et est attentif à la résolution des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Monsieur Augustin BONREPEAUX, Président du Conseil Général, a axé son propos sur la problématique de l'ours en redisant son opposition à toute opération de réintroduction. Il a réaffirmé sa volonté de combattre par tous les moyens tout nouveau projet de renforcement de la population. Il appelle l'ensemble des acteurs à se mobiliser dans ce sens. Il souhaite que la chasse ne soit pas impactée par la présence du plantigrade.

Monsieur PRADIER, Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn s'est félicité du dynamisme de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège. Il a noté que les chasses tarnaise et ariégeoise avaient de nombreux points communs, bien que le Tarn n'ait pas d'ACCA, alors même que le père fondateur de la Loi Verdeille était le Sénateur tarnais Henri Verdeille.

Monsieur Jean-François NAUDY qui représentait Monsieur François TOULIS, Président de la Chambre d'Agriculture, s'est félicité des bons résultats obtenus dans le département en matière de lutte contre les dégâts de grand gibier. Il a également dit tout l'intérêt de la profession pour les actions menées sur la pestivirose.

Monsieur Alain FAURE, Député, a entendu les arguments du Président et ses inquiétudes sur la multiplication des textes. Il souhaite cependant que l'équilibre entre passion et raison soit respecté par tous les intervenants dans les dossiers relatifs à la gestion de la chasse et de l'environnement.

Monsieur Marc VETTER, représentant Monsieur le Préfet, a assuré le Président que tous les éléments nécessaires à une bonne défense des dossiers ours et grand tétras ont été utilisés dans les mémoires en défense. Il affirme la volonté de l'Administra-

FÉDÉRATION

tion d'autoriser pour les prochaines saisons, sur la base de la Stratégie Nationale en faveur du Grand Tétrás et des données scientifiques disponibles, la chasse du grand tétras. Sur le projet de loi cadre biodiversité, il confirme que l'objectif du gouvernement n'est pas de complexifier la politique environnementale mais au contraire de "toileter" les textes et dispositions existants.

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président a pris bonne note de ces promesses. Il vérifiera qu'elles soient tenues.

RESULTATS DES ELECTIONS

Proclamation des résultats par le Président :

- Nombre d'inscrits : 157 représentant 5576 voix
- Nombre de votants : 133 représentant 4966 voix
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1 représentant 74 voix

Neuf Administrateurs étaient candidats. Ils ont été déclarés élus ayant obtenu les suffrages suivants :

- Monsieur Alain GALY (élu pour 3 ans) 4687 voix
- Monsieur André LANNES (élu pour 6 ans) 4866 voix
- Monsieur Jean-Louis PORTET (élu pour 6 ans) 4892 voix
- Monsieur Didier ROUAIX (élu pour 6 ans) 4764 voix
- Monsieur Jean-Baptiste ROUGER (élu pour 6 ans) 4818 voix
- Monsieur Joseph SOULA (élu pour 6 ans) 4838 voix
- Monsieur Michel TISSEYRE (élu pour 6 ans) 4818 voix
- Monsieur Paul TORT (élu pour 6 ans) 4865 voix
- Monsieur Eric VERGE (élu pour 6 ans) 4795 voix

Après la remise des récompenses, le Président clot les travaux à 13 heures et invite les participants à un apéritif et au traditionnel repas de l'amitié.

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs **Antoine LOUBET** (Président de l'ACCA de Tarascon-sur-Ariège), **Michel DIEZ** (Président de l'AICA du Sabarthez), **Jean-Marie CLAUSTRE** (ACCA de LE MAS D'AZIL), **Francis BALAGUE** (ACCA d'ENCOURTIECH) et **Joseph SECCO** (ACCA de MAZERES) ont reçu une médaille de bronze.

Monsieur **Fernand BENAZET** (ACCA de BIERT) a reçu une médaille d'argent.

Monsieur **Jean VIUDEZ** (Administrateur de la Fédération) a reçu une médaille d'or.

Monsieur **Alain SUTRA**, Maire de Tarascon sur Ariège remet la médaille d'honneur de la ville à Monsieur **Jean-Luc FERNANDEZ**.



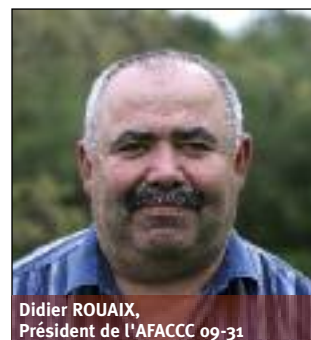
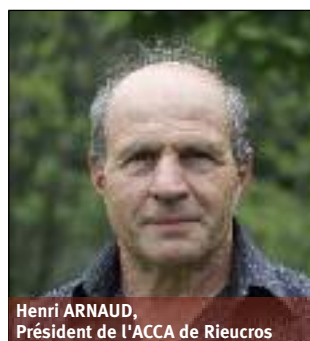
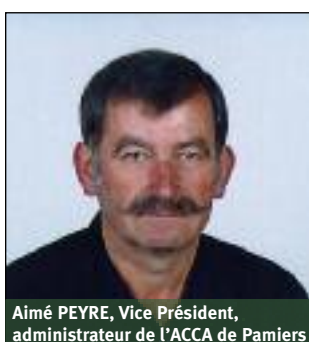
Photos : FDC 09 Laurent CHAYRON

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

Le Conseil d'Administration renouvelé

Suite aux élections organisées dans le cadre de l'Assemblée Générale du 27 avril 2013 à Tarascon sur Ariège, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège s'est réuni le 13 mai 2013. Il a, à l'unanimité, reconduit dans ses fonctions le Président, Jean-Luc FERNANDEZ ainsi que l'ensemble du bureau.

Grâce au "trombinoscope" ci-dessous, vous pouvez, si nécessaire, faire la connaissance des 16 administrateurs de la Fédération qui ont désormais la charge de vous représenter.



Bilan de la saison de chasse galliformes de montagne 2012-2013

Après analyse du contenu des carnets de prélèvements galliformes de montagne, nous présentons le bilan de la saison de chasse 2012-2013.

Bilan du retour des carnets de prélèvements :

Pour la saison de chasse 2012-2013, nous avons distribué 889 carnets de prélèvements galliformes de montagne (hors domaniaux).

805 carnets ont été retournés à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, soit un taux de retour de 91 %.

LA PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

Perdix perdix hispaniensis

340 perdrix grises de montagne ont été prélevées: 165 en piémont et 175 en Haute Chaîne.

LE LAGOPEDE ALPIN

Lagopus muta pyrenaica

En 2012, 41 lagopèdes alpins ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises.

Selon les objectifs fixés dans le Plan de Gestion Cynégétique des populations de galliformes de montagne aucun prélèvement n'a été effectué sur les massifs de piémont : massif de Tabe et du Trois Seigneurs.

LE GRAND TETRAS

Tetrao urogallus aquitanicus

En 2012, sur un quota autorisé de 23, 8 coqs de grand tétras ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises. : 2 en piémont et 6 en Haute Chaîne.



Photo : FDC 09 Pierre MOURIERES

Tableau de chasse sangliers

Lors de la campagne 2011/2012, l'analyse de 250 carnets de battue avait permis d'établir à 4508 sangliers le tableau de chasse pour les équipes concernées.

La saison dernière, le tableau se situe entre 4500 et 4700 sangliers prélevés pour ces mêmes équipes.

320 carnets de battue ont été distribués. L'analyse du tableau de chasse de ces 250 équipes "représentatives" permet de connaître les tableaux de sangliers et leur évolution. Ceci pour constater qu'après une saison plutôt moyenne, 2012/2013 a permis des prélèvements en hausse sensible sur certains secteurs

- 2 cantons en hausse conséquente : Mirepoix et Massat ;
- 3 en légère augmentation : Castillon, Lavelanet et Pamiers ;
- 13 avec une tendance à la stabilité plutôt à la hausse ;
- A contrario, on constate une baisse sur 2 cantons : Sainte-Croix Volvestre et Saint Lizier.

Cette analyse à l'échelle des cantons peut masquer des variations à l'échelle des équipes, de même que les sangliers ne connaissent pas les limites cantonales.

Globalement les prélèvements de sangliers ne baissent pas et sont parfois localement à la hausse.

Un article plus détaillé sera proposé dans une prochaine Gazette.



Photo : FNC

Actualités sanitaires

- pestivirose chez l'isard
- trichinellose chez le sanglier en Ariège

LE SUIVI SANITAIRE DE LA PESTIVIROSE DE L'ISARD

LA PESTIVIROSE S'INCRUSTE ET S'ÉTEND ENCORE !

Après l'évolution épizootique (avec les mortalités massives d'isards adultes de 2000 à 2002, plus limitées en 2010-2011), la pestivirose de l'isard évolue plutôt de façon endémique.

Les cas chroniques avec dépérissement puis mort (ou euthanasie) d'isards adultes impactent encore de nombreuses vallées : le virus se pérennise dans les populations par la présence, d'isards porteurs et excréteurs à vie du virus (les I.P.I, infectés permanents immunotolérants) et par la transmission transplacentaire du virus au fœtus (encore constaté sur les rates collectées en campagne de chasse 2012).

Tout aussi inquiétante sont les mortalités observées chez les chevreaux entre 2 et 4 mois d'âge (pourtant vus "bien nés" au printemps) : la cause de leur disparition physique ne fait, pour leur immense majorité, plus aucun doute et est en rapport avec la pestivirose de l'isard, due au pestivirus BDV 4, proche de la Border Disease des ovins.

Par suite, malgré la fécondité apparemment normale des mères, le taux de régénération naturelle de la population (usuellement de 15%) n'est pas atteint et induit une chute progressive des effectifs, indiscutable en de nombreuses zones, y compris dans les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, plus récemment atteints.

LA TRÈS SOURNOISE BORDER-DISEASE DES OVINS

L'infection par le pestivirus du mouton se fait par voie orale et/ou respiratoire : les mécanismes pathogéniques sont très similaires à la pestivirose de l'isard, avec également production d'ovins I.P.I.

Cette maladie est protéiforme allant de la mortinatalité possible chez les agneaux débilisés (intensité variable, plus ou moins éta-

Saison de Chasse	ISARD
Effectif analysé	VIROLOGIE +
2008-2009 75	6,7 % (5/75)
2009-2010 140	7,1 % (10/140)
2010-2011 251	4,8 % (12/251)
2011-2012 377	2,4 % (9/377)
2012-2013 282	1,4 % (4/282)

lée dans le temps) à l'absence (apparente) de tout symptôme (cas d'ailleurs, actuellement le plus fréquent en Ariège).

Pour autant, le cheptel peut être infecté et subir de façon très sournoise, des résorptions embryonnaires et des avortements précoces, non décelables par l'éleveur : c'est une source évidente de perte de productivité numérique et de qualité de production pour les éleveurs (par ailleurs, très largement documentée depuis plus de 20 ans par les éleveurs de l'Aveyron, du Tarn et du Lot !!).

L'enquête sérologique ariègeoise effectuée en 2011-2012 sur 6500 agnelles et ovins transhumants a montré la prévalence élevée (à très élevée) de la Border Disease en estive ; le mélange des cheptels ovins constitue à l'évidence, un facteur d'amplification de la circulation virale.

Très interpellante, la fréquence des séroprévalences élevées en Border disease se superpose généralement avec les zones les plus impactées par la pestivirose de l'isard. Connaissant la particularité de la fréquence de la transmission des pestivirus entre espèces différentes, il est donc apparu légitime d'envisager l'éventualité d'un cycle d'infection en partie commun aux ovins et aux isards.

LA STRATÉGIE D'ACTION AU NIVEAU DE L'ARIÈGE

En l'absence d'une vraie stratégie d'étude et de contrôle définie sous l'égide des Services de l'Etat (aucune action concrète depuis le Colloque de Montgailhard en 2003, malgré de nombreuses sollicitations !), les forces vives soucieuses du Sanitaire en Ariège se sont concertées à plusieurs reprises ; les éleveurs (GDS de l'Ariège), la Fédération Pastorale de l'Ariège, le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD09), la Fédération des chasseurs de l'Ariège (FDC09), de l'Office National des Forêts (ONF) et de la FASEA (Syndicat agricole majoritaire en Ariège) ont décidé de mener un suivi spécifique et ciblé d'estives ovines estimées à risque pour le Border disease des ovins.

En accord avec les maires et responsables pastoraux locaux, le Massif d'ORLU a été retenu pour une étude à grande échelle, à partir de la saison d'estive 2013.

La première étape consiste en un prélèvement systématique, basé sur le volontariat des éleveurs, de toutes les agnelles avant la montée en estive puis dès la descente.

Les analyses sérologiques (recherche des anticorps vis-à-vis de la Border disease) établiront la preuve de la circulation virale, tandis que les analyses virologiques par PCR

tenteront de mettre en évidence le(s) souche(s) circulante(s) chez les ovins.

Il n'en coûtera rien aux éleveurs puisque le financement des prises de sang par le vétérinaire est assuré par le GDS de l'Ariège et celui des analyses par le LVD09, outil du Conseil Général de l'Ariège.

La deuxième étape consistera en un suivi médical et zootechnique approfondi au cours de l'hiver 2013-2014, dans le but d'évaluer les causes et les effets des différentes pathologies rencontrées dans les cheptels concernés.

ANALYSER, PUIS DISCUTER LES RÉSULTATS

Les résultats ne seront discutés qu'en fin 2013 ; s'il s'avère que le Border disease a effectivement circulé en estive, il sera proposé aux éleveurs de vacciner avant la montée en estive, la totalité de leur cheptel (1 seule injection annuelle). Les effets escomptés sont bien sûr, le contrôle médical de la Border disease et de la circulation virale chez les ovins mais aussi la réduction d'une éventuelle circulation virale inter-espèces (ovins-isard).

ELEVEURS ET CHASSEURS, DES INTÉRÊTS CONVERGENTS

L'heure n'est plus au débat sur l'origine de la maladie : qu'importe qui de l'isard ou du mouton était le premier infecté !

L'important est désormais de savoir et de comprendre : éleveurs et chasseurs sont liés dans une même dynamique de progrès de connaissances, pouvant aboutir à une stratégie sanitaire globale.

La montagne est un espace privilégié de partage harmonieux entre espèce et doit le rester : il faut simplement réagir et s'adapter intelligemment au "génie" évolutif des maladies.

LE SUIVI DE LA TRICHINELLOSE CHEZ LE SANGLIER

La trichinellose est une maladie parasitaire, pouvant contaminer l'homme (zoonose) par consommation de viande parasitée de sanglier.

Rappelons d'abord que le sanglier est porteur sans symptôme de kystes de trichines et le chasseur ne peut, sans analyse, conclure à la salubrité vis-à-vis de la trichinellose.

Ensuite, il ne faut pas oublier la gravité avérée de l'infection chez l'homme après l'infestation : souvenons-nous ici du sanglier trouvé infesté en novembre 2011 qui recelait de 150 à 450 larves pour seulement 100

Nature du prélèvement de viande	Nombre de larves par 100 g de viande
Piliers du diaphragme	460
Langue	320
Cuisse	200
Long dorsal	156
Cou 1	156
Cou 2	148
Filet	148
Epaule	129

grammes de viande, selon la localisation des viandes !

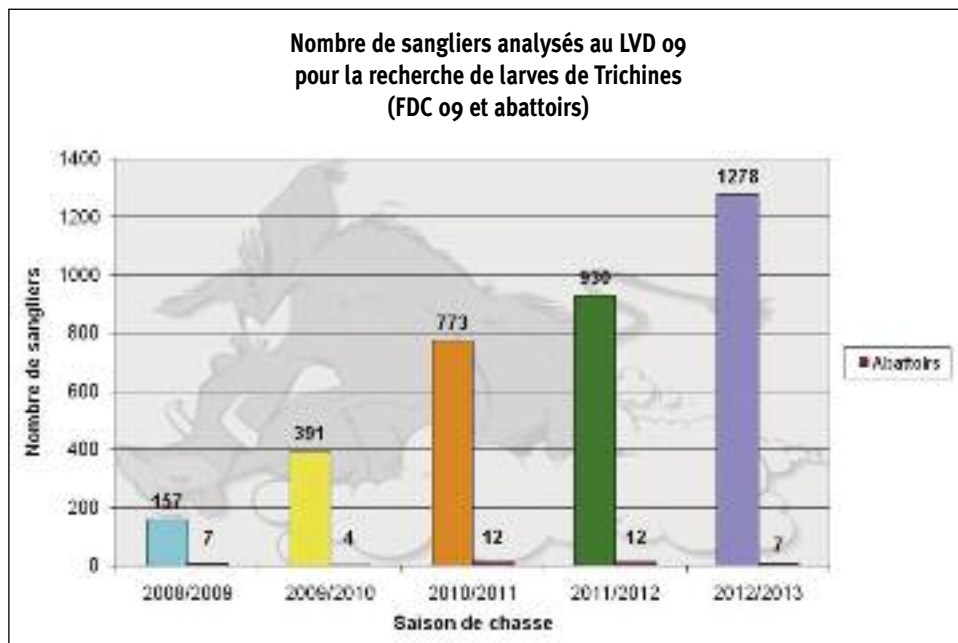
De quoi envoyer 40 à 50 personnes à l'hôpital !

La responsabilité du chasseur est totale dès lors qu'il cède de la viande (don ou vente) sans l'avoir contrôlée vis-à-vis de la trichine.

Beaucoup de chasseurs l'ont compris et transmettent à la FDC 09, un prélèvement de langue pour analyse (la langue entière pour un sanglier de moins de 40 kg, la moitié de la langue au-dessus de 40 kg) : le résultat est donné dans la journée par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (LVD09) et l'analyse payée par la FDC09, qui mutualise ce dépistage. Alors, pourquoi ne pas dépister systématiquement ?

La figure ci-dessous illustre la progression croissante des contrôles qui se sont avérés négatifs durant la saison de chasse 2012-2013 : la vigilance reste pourtant de mise car la trichinellose est encore très présente en Andorre et les sangliers voyagent beaucoup plus que l'on ne le pense !

En complément de la généralisation de l'examen initial de la venaison, les Chasseurs de l'Ariège progressent remarquablement dans la gestion sanitaire du grand gibier, indissociable de la gestion globale des populations.



Docteur Jean-Pierre ALZIEU
Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège.

Louis BARBERO

Président de la Société des propriétaires et chasseurs de Lézat-sur-Lèze

FDC 09 : depuis quand êtes-vous Président ?

Louis BARBERO : En 1998, j'ai pris la succession de Monsieur René ANE. Antérieurement à la création des ACCA, nous avons constitué une société de chasseurs et de propriétaires, car cette forme moins contraignante nous convenait très bien. Notre territoire de 3500 hectares est composé de cultures de blé et de tournesol ainsi que de quelques bosquets et de haies. Ces petits espaces boisés offrent le refuge aux lièvres et aux chevreuils. Notre société compte une centaine de chasseurs.

FDC 09 : quelle est la situation du petit gibier ?

L B : Le lièvre se porte bien, il est chassé les samedis, dimanches et jours fériés, avec des prélèvements limités à deux lièvres par saison et par chasseur. Ces règles instaurées depuis dix ans, permettent d'observer aujourd'hui une bonne présence de l'espèce. La caille des blés est présente bien que peu de chaumes restent en place après la récolte. Pour ce qui concerne le faisan et la perdrix rouge, nous procédons à des lâchers de repeuplement (environ 800 oiseaux lâchés par an). Pour valoriser cet investissement, Michel Dénat et moi-même régulons les prédateurs par le piégeage.

FDC 09 : et pour le grand gibier ?

L B : Le sanglier, très peu présent sur notre territoire, ne fait que passer. Cette année nous avons réussi l'exploit d'en prélever trois ! Il faut dire que nous sommes ponctuellement associés avec les territoires voisins. Le chevreuil est abondant et se porte bien. Nous disposons d'un plan de chasse de 18 individus (10 chevreuils ont été prélevés à l'approche pendant l'été) que nous réalisons intégralement.



Photo : FDC 09 Laurent CHAYRON

FDC 09 : je me suis laissée dire que vous aviez une spécialité...

L.B : Je vois ! Il s'agit sans doute des battues aux renards. Durant toute la saison de chasse nous effectuons avec le concours de la famille Rives. Ensuite on enchaîne avec les tirs de nuit avec Lionel Decomps, Lieutenant de Louveterie du canton. Il est vrai que nous avons ici une population de renards en forte expansion et des dégâts sur les basses cours. Cet effort nous permet d'entretenir d'excellents rapports avec les propriétaires de la commune. Nous les invitons également au traditionnel repas de chasse et nous leur offrons du chevreuil cuisiné par nos soins.

FDC 09 : y a-t-il une réalisation qui vous tient à cœur ?

L B : La municipalité a mis gracieusement à notre disposition un local situé au château de Biac. Nous venons de le rénover pour y installer une salle de découpe et une chambre froide. Nous y aménageons également une salle conviviale.

FDC 09 : comment voyez vous l'avenir ?

L B : Par les jeunes ! A Lézat, nous avons huit jeunes, ce sont eux qui demain reprendront les actions que nous menons aujourd'hui.

Le rat de ville et le rat des champs

*“Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs
D’une façon fort civile
A des reliefs d’ortolans”*

Il est bien loin ce temps décrit par le bon Jean de La Fontaine, où ceux des villes prenaient plaisir à côtoyer et écouter ceux des champs. A leur contact, ils recevaient conseils avisés, suggestions frappées du sceau du bon sens et partageaient les bonnes choses de la vie.

Hélas, l’ortolan n’a plus l’honneur d’être apprécié par les puissants citadins. Ces derniers sont si nombreux, si intelligents, si cultivés, si spécialistes de tout que la sagesse des rares et incultes bouseux ne leur est plus nécessaire.

Le bruit court qu’il en irait des députés comme des rats. Ceux des villes seuls, sauraient ce qui est bon pour nous. Parmi ceux-ci, il en est même, une poignée, autoproclamés spécialistes de nature, d’agriculture, de biodiversité, de faune et de flore. Ceux-là, n’ont le plus souvent jamais quitté ni leur ministère, ni leur demeure citadine. Inutile, la foule parisienne les a estampillés grands connaisseurs en chlorophylle. Ils n’ont pourtant trouvé pour exister que circonscription urbaine qui leur a été abandonnée.

Ils savent tout sur tout. Ils se pressent pour concocter lois et règlements qui s’imposent à ceux qui vivent dans les campagnes, où pourtant eux-mêmes ne viennent que quinze jours par an pour s’oxygéner et observer les curieuses coutumes des indigènes. Qu’ils tentent de se présenter dans la ruralité, s’ils y sont désignés, alors et seulement ils pourront avoir l’ambition d’essayer d’y importer leurs idées.

Pourquoi ne viennent-ils pas écouter les habitants des zones rurales pour prendre conseil et entendre leur exaspération. Non, ils préfèrent imposer leur vision, au mieux naïve, au pire dogmatique. En face, malmenés de toute part, les chasseurs résistent. Ils s’exaspèrent des lois et règlements portés par des citadins, trop nombreux et omnipotents. Leurs élus, si rares pour représenter de si vastes territoires, se démènent parfois (pas toujours) mais sont si peu écoutés. Ces derniers appellent à la raison et à ne pas se laisser emporter par la passion. Ne serait-ce pas là, preuve d’impuissance ?

Depuis plus d’un quart de siècle, les chasseurs n’ont subi que : interdictions, limitations, suppressions et agressions. Ils ont me semble-t-il été plus que raisonnables. Sans doute, la passion qui les habite leur a-t-elle évité le pire, elle doit être le moteur de leur action, comme elle doit l’être pour tous.

Sans elle, aucun projet ne peut être porté, aucune difficulté être surmontée, aucune injustice être combattue.

Dans l’adversité, l’indignation et la résistance, la raison ne trouve guère de justification.

Mise à toutes les sauces, hier comme aujourd’hui, elle a trop souvent conduit à l’hésitation, l’inaction, l’abandon, l’abdication, voire la compromission

Député ou simple chasseur, soyons fiers d’être “rats des champs” et d’être passionnés.

rétrospective

L'AFACCC 09/31 a organisé les 2 et 3 février son **CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRE** sur la commune de Cadarcet. L'ACCA locale, son Président Jean-Claude JOLIBERT et toute son équipe ont réservé le meilleur accueil aux organisateurs. 36 meutes ont participé avec un premier jour où la météo (neige et vent) n'a pu permettre de belles chasses. Le dimanche nous avons pu assister à de belles menées. Le vainqueur est Monsieur ESPITALIER avec ses ariégeois. L'année prochaine le concours sur lièvre se déroulera à Lézat.



Remise des récompenses à Cadarcet - Photo : AFACCC 09/31

UNE CHASSE À COURRE SUR LIÈVRE AVEC L'ÉQUIPAGE DES TÊPÈS a eu lieu à Belloc les 9 et 10 février. Malgré la neige, la chasse s'est parfaitement déroulée devant un public frigorifié mais nombreux. Le lièvre a été plus malin que les chiens, malgré le bon travail de ces derniers. Un repas convivial a réuni 140 passionnés.



la meute des Tépès en pleine action à Belloc - Photo : ACCA Belloc

Ce même équipage s'est illustré également à **Escosse le 16 février**, à l'invitation de l'ACCA et de Monsieur Jean DE VIVIES. Ce dernier a accepté d'autoriser l'équipage à découpler dans la cour même du château. Rapidement lancé, un premier lièvre a été pris au bout de ¾ d'heure de chasse. Le second a été gracié du fait de la "sensibilité" de notre ami Jean VIUDEZ.

LE BREVET DE MEUTES LOCALES organisé par le GIC de l'Arize a eu lieu à Sabarat le 9 mars. Cette manifestation conviviale a rassemblé les chasseurs de lièvre au chien courant de l'Arize. Elle se déroule chaque année depuis la création du GIC et tous les deux ans il y a un brevet national ouvert aux différents clubs de races de chiens. Suite à la bonne gestion menée par le GIC, les lièvres étaient là. Mais les conditions

défavorables de météo ont fait que la qualité des voies était moyenne.

LA FINALE DU CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRE "GASTON PHOEBUS" s'est tenue à La Bastide de Sérou les 16 et 17 mars. Compte tenu de la disparition brutale de Monsieur Jean CAUJOLLE, cheville ouvrière de cette manifestation, il n'y a pas eu de classement. Le samedi a été une belle journée de "chasse". Le dimanche en revanche les voies du capucin sont restées impénétrables.

Dimanche 26 mai 2013 à partir de la Maison des chasseurs de Mazères, **VISITE GUIDÉE DU DOMAINE DES OISEAUX.**

agenda

... ❖ JOURNÉE NATURE

"Poussez la porte de la cabane, les chasseurs vous accueillent"

Dimanche 2 juin 2013 à partir de la Maison des chasseurs d'Ustou, randonnée dans le cirque de Cagateille

... ❖ **SAMEDI 1^{ER} JUIN** : Fête de la montagne à Luzenac

... ❖ **DIMANCHE 28 JUILLET** : Festival Chasse et Pêche en Séronais à Castelnau Durban

... ❖ **DIMANCHE 11 AOÛT** : Fête de la chasse, de nature et du chien au Domaine des Oiseaux à Mazères



Escosse : départ pour la chasse - Photo : Jean VIUDEZ



Remise des récompenses à La Bastide de Sérou - Photo : ACCA La Bastide de Sérou